

TARIF D'ABONNEMENT : ANNUEL 3 fr. 50... SIX MOIS 2 fr. 25... UN AN 5 fr. 00...

BUREAUX & RÉDACTION : ROUBAIX, rue Neuve, 17... ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES : ANNONCES sont reçues à ROUBAIX, rue Neuve, 17... A LILLE, rue du Cour-Saint-Etienne, 118...

LE VOYAGE DE GUILLAUME II EN ITALIE

Le voyage de l'Empereur d'Allemagne en Italie emprunte aux circonstances, du moment, un intérêt tout particulier.

Certes, Guillaume II est coutumier d'excursions de ce genre, et l'on s'est habitué à ne plus attacher à ses déplacements la même portée politique qu'à ceux d'un souverain moins épris de mouvement.

Mais ces allures de touriste ne sauraient nous abuser sur la véritable signification du voyage impérial; les événements d'Afrique, la situation nouvelle qu'ils ont créée en Italie, l'état de l'opinion publique dans ce pays, enfin, l'échéance prochaine de la Triple Alliance, voilà plus qu'il n'en faut pour lui donner une importance spéciale.

Or, il suffit d'avoir suivi avec tant soit peu d'attention les manifestations de l'opinion publique italienne depuis quelques semaines, pour ne plus avoir aucun doute sur le dessein que se fait jour chez nos voisins touchant les avantages que l'Italie retire, nous ne dirons pas seulement de la Triple Alliance, mais aussi de la prétendue amitié de l'Angleterre.

C'est à calmer cette mauvaise humeur, à dissiper ces préventions, que Guillaume II devra s'appliquer. Il n'est pas douteux que ce ne soit là le but de son voyage.

LA CONCILIATION ET L'ARBITRAGE

Paris, 26 mars. — La commission du travail avait à examiner sept projets ou propositions sur la conciliation et l'arbitrage, entr'autres le projet de loi du gouvernement, et les propositions de MM. Jaures et de Mau. M.

Charles Ferry vient de déposer son rapport. La proposition de M. Dejeune, édictant l'arbitrage obligatoire pour le patron et le condamnant, suivant le cas au paiement d'une indemnité ou à la saisie immédiate de l'établissement a été écartée sans débat.

Après l'adoption du projet de loi, la commission a également écarté comme moins large que le projet de gouvernement. Le rapport de M. Dejeune, sur le projet de loi, a été lu et discuté. M. Dejeune a été nommé rapporteur de la commission, qui en juge assez sévèrement les tendances.

DECLARATION DE M. RIBOT

Un député, qui a causé quelques instants, mercredi, avec M. Ribot, après le jugement de la 100 chambre assurant que les députés ne jouent plus le rôle de la tribune, a rapporté d'autant plus imparfaitement que cette affaire, en France, paraît devoir amener des suites parlementaires.

« Ce n'est pas, pour ce qui est de la Triple Alliance, qu'on accuse Guillaume II d'avoir manqué à ses devoirs; la part qu'il a prise au malheur qui a frappé l'Italie n'a pu produire qu'une bonne impression à Rome. Tout au plus pourrait-on reprocher au souverain allemand ses avances à la Russie, qui ont pu faire craindre qu'il ne perdît de vue le caractère essentiel de la Triple Alliance.

LE PROJET DE LOI SUR LE REVENU

Paris, 26 mars. — De nombreux conciliateurs ont eu lieu, au commencement de la séance. De part et d'autre, on garde d'ailleurs un religieux silence sur les suprêmes d'opinion qu'on a prises.

Le Conseil a ensuite passé en revue, les diverses motions qui ont été déposées, au sujet de la conciliation et l'arbitrage, entr'autres le projet de loi du gouvernement, et les propositions de MM. Jaures et de Mau. M.

LA SEANCE

La séance est ouverte à 2 heures 20, sous la présidence de M. Buisson, président.

Dans les tribunes publiques qui sont entièrement garnies, l'élément féminin est en très grande majorité. Les députés sont très nombreux, suivant le cas au paiement d'une indemnité ou à la saisie immédiate de l'établissement a été écartée sans débat.

Après l'adoption du projet de loi, la commission a également écarté comme moins large que le projet de gouvernement. Le rapport de M. Dejeune, sur le projet de loi, a été lu et discuté. M. Dejeune a été nommé rapporteur de la commission, qui en juge assez sévèrement les tendances.

DISCOURS DE M. COCHERY

M. COCHERY, président de la Commission du budget. — Messieurs, je ne veux pas entrer dans le fond de la question, mais je veux répondre aux critiques dirigées contre le travail de la commission du budget par le ministre des finances. (Mouvement.)

M. COCHERY. — Le ministre a dit qu'on se trouvait en présence de deux politiques; il y en a une seule, c'est celle des réformes profondes, et qu'il fallait choisir. La Commission ne peut accepter que la question soit ainsi posée. (Applaudissements au centre et à droite.)

INCIDENTS TONITRUENS

M. COCHERY. — Oui, nous avons soulevé le régime fiscal de notre pays, et de l'aveu de nos institutions. (Applaudissements à gauche, à droite, à l'extrême gauche.)

LE DÉPÊCHE DU CAIRE

Le général rappelle, à propos de l'incident qui vient de se produire au Caïre, l'opinion émise, dans les circonstances analogues, par M. Félix Faure.

LA SEANCE

La séance est ouverte à 2 heures 20, sous la présidence de M. Buisson, président.

M. COCHERY. — Alors il s'agit, en effet, de dépenses; mais, à tort ou à raison, quand il s'agit d'établir des impôts, c'est à un acte essentiellement gouvernemental. L'argument ne porte que davantage. (Applaudissements à gauche, à droite.)

M. COCHERY. — C'est dans l'ordre que le projet de loi est présenté. (Applaudissements au centre et à droite.)

DECLARATION DE M. COCHERY

M. COCHERY. — Le ministre a dit qu'on se trouvait en présence de deux politiques; il y en a une seule, c'est celle des réformes profondes, et qu'il fallait choisir. La Commission ne peut accepter que la question soit ainsi posée. (Applaudissements au centre et à droite.)

M. COCHERY. — Le ministre a dit qu'on se trouvait en présence de deux politiques; il y en a une seule, c'est celle des réformes profondes, et qu'il fallait choisir. La Commission ne peut accepter que la question soit ainsi posée. (Applaudissements au centre et à droite.)

DECLARATION DE M. COCHERY

M. COCHERY. — Le ministre a dit qu'on se trouvait en présence de deux politiques; il y en a une seule, c'est celle des réformes profondes, et qu'il fallait choisir. La Commission ne peut accepter que la question soit ainsi posée. (Applaudissements au centre et à droite.)

DECLARATION DE M. COCHERY

M. COCHERY. — Le ministre a dit qu'on se trouvait en présence de deux politiques; il y en a une seule, c'est celle des réformes profondes, et qu'il fallait choisir. La Commission ne peut accepter que la question soit ainsi posée. (Applaudissements au centre et à droite.)

DECLARATION DE M. COCHERY

M. COCHERY. — Le ministre a dit qu'on se trouvait en présence de deux politiques; il y en a une seule, c'est celle des réformes profondes, et qu'il fallait choisir. La Commission ne peut accepter que la question soit ainsi posée. (Applaudissements au centre et à droite.)

M. COCHERY. — Alors il s'agit, en effet, de dépenses; mais, à tort ou à raison, quand il s'agit d'établir des impôts, c'est à un acte essentiellement gouvernemental. L'argument ne porte que davantage. (Applaudissements à gauche, à droite.)

M. COCHERY. — C'est dans l'ordre que le projet de loi est présenté. (Applaudissements au centre et à droite.)

DECLARATION DE M. COCHERY

M. COCHERY. — Le ministre a dit qu'on se trouvait en présence de deux politiques; il y en a une seule, c'est celle des réformes profondes, et qu'il fallait choisir. La Commission ne peut accepter que la question soit ainsi posée. (Applaudissements au centre et à droite.)

M. COCHERY. — Le ministre a dit qu'on se trouvait en présence de deux politiques; il y en a une seule, c'est celle des réformes profondes, et qu'il fallait choisir. La Commission ne peut accepter que la question soit ainsi posée. (Applaudissements au centre et à droite.)

DECLARATION DE M. COCHERY

M. COCHERY. — Le ministre a dit qu'on se trouvait en présence de deux politiques; il y en a une seule, c'est celle des réformes profondes, et qu'il fallait choisir. La Commission ne peut accepter que la question soit ainsi posée. (Applaudissements au centre et à droite.)

DECLARATION DE M. COCHERY

M. COCHERY. — Le ministre a dit qu'on se trouvait en présence de deux politiques; il y en a une seule, c'est celle des réformes profondes, et qu'il fallait choisir. La Commission ne peut accepter que la question soit ainsi posée. (Applaudissements au centre et à droite.)

DECLARATION DE M. COCHERY

M. COCHERY. — Le ministre a dit qu'on se trouvait en présence de deux politiques; il y en a une seule, c'est celle des réformes profondes, et qu'il fallait choisir. La Commission ne peut accepter que la question soit ainsi posée. (Applaudissements au centre et à droite.)

M. COCHERY. — Alors il s'agit, en effet, de dépenses; mais, à tort ou à raison, quand il s'agit d'établir des impôts, c'est à un acte essentiellement gouvernemental. L'argument ne porte que davantage. (Applaudissements à gauche, à droite.)

M. COCHERY. — C'est dans l'ordre que le projet de loi est présenté. (Applaudissements au centre et à droite.)

DECLARATION DE M. COCHERY

M. COCHERY. — Le ministre a dit qu'on se trouvait en présence de deux politiques; il y en a une seule, c'est celle des réformes profondes, et qu'il fallait choisir. La Commission ne peut accepter que la question soit ainsi posée. (Applaudissements au centre et à droite.)

M. COCHERY. — Le ministre a dit qu'on se trouvait en présence de deux politiques; il y en a une seule, c'est celle des réformes profondes, et qu'il fallait choisir. La Commission ne peut accepter que la question soit ainsi posée. (Applaudissements au centre et à droite.)

DECLARATION DE M. COCHERY

M. COCHERY. — Le ministre a dit qu'on se trouvait en présence de deux politiques; il y en a une seule, c'est celle des réformes profondes, et qu'il fallait choisir. La Commission ne peut accepter que la question soit ainsi posée. (Applaudissements au centre et à droite.)

DECLARATION DE M. COCHERY

M. COCHERY. — Le ministre a dit qu'on se trouvait en présence de deux politiques; il y en a une seule, c'est celle des réformes profondes, et qu'il fallait choisir. La Commission ne peut accepter que la question soit ainsi posée. (Applaudissements au centre et à droite.)

DECLARATION DE M. COCHERY

M. COCHERY. — Le ministre a dit qu'on se trouvait en présence de deux politiques; il y en a une seule, c'est celle des réformes profondes, et qu'il fallait choisir. La Commission ne peut accepter que la question soit ainsi posée. (Applaudissements au centre et à droite.)

Table with 4 columns: Valeurs, Cours, etc. for various securities and commodities.

Table with 4 columns: Valeurs, Cours, etc. for various securities and commodities.

Table with 4 columns: Valeurs, Cours, etc. for various securities and commodities.

Table with 4 columns: Valeurs, Cours, etc. for various securities and commodities.

Table with 4 columns: Valeurs, Cours, etc. for various securities and commodities.

Table with 4 columns: Valeurs, Cours, etc. for various securities and commodities.

LA SEANCE. La séance est ouverte à 2 heures 20, sous la présidence de M. Buisson, président.